

ANNEXE GRAPHIQUE 1
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
Energie - Communication
Servitudes relatives à la Défense nationale

Ressources et équipements - Énergie

- Protection des canalisations de transport de gaz - I1
- Canalisation de transport de gaz naturel haute pression - I3
- Transport électrique (poste) - I4
- Ligne de transport électrique HT (63kV) et THT (225kV) - I4

Ressources et équipements - Communication

- Voisinage de voie ferrée - T1
- Balises des aéroports - T4
- Servitudes aéronautiques de dégagement - T5
- Servitudes à l'extérieur des zones de régagement - T7 (Tous les services hors T5)
- Interdiction d'accès sur route - EL11

Défense nationale

- Navigation intérieure : Amers et phares - AR1
- Magasin à poudre, munitions, artifices ou explosifs - AR3
- Fortification, place forte, poste et ouvrage militaire - AR5

Repères

- Bâtiment
- Isot
- Hydrographie
- Limites communales Brest métropole
- Limites communales autre commune

Édition graphique issue d'un plan de détail informatif, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, souterrains et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'affranchir, auprès du ou (des) propriétaire(s) du réseau concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

0 500 1 000 2 000 Mètres

Échelle : 20 000 © Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre : mise à jour : 2020 Cartographie : ATEUR

